



www.ifebenelux.com

BUSINESS ACADEMY

Jeudi 25 février 2016 ▶ Luxembourg

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SIMPLE/SPÉCIALE

**Quelles applications pratiques notamment
en matière de fonds et de Private Equity?**

MATINÉE ANIMÉE PAR

Frédéric Feyten

Mathilde Lattard

Jeannette Vaude Perrin | **DENTONS LUXEMBOURG**

Anja Grenner | **SGG S.A.**

Laurianne Delaunay | **CACEIS BANK LUXEMBOURG**

- Quels sont les avantages juridiques de la structure ?
- Quelle peut être l'utilisation de la structure dans les véhicules réglementés et non réglementés ?
- Enjeux fiscaux et spécificités comptables
- Quelles bonnes pratiques opérationnelles mettre en place ?

BULLETIN D'INSCRIPTION À RETOURNER À

Renseignements programme

Amélie Bry
abry@efe.fr

Renseignements inscriptions :

IFE BENELUX - infoclient-ife@abilways.com
Rue de la Science, 4 - 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 533 10 20 - Fax : +32 (0)2 534 89 81

OUI, je m'inscris à la conférence "**Société en commandite simple/
spéciale**" du jeudi 25 février 2016 (code 26330B)

Participation (+ 3 % TVA) :

500 € HT

Nom :

Prénom :

Fonction :

Société :

Secteur d'activité :

N° TVA :

Adresse :

Tél. :

Fax :

e-mail* :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

26330B F2

SCS/SCSp : quelles applications pratiques ?



PRÉSIDENT DE SÉANCE | Frédéric Feyten
Partner - DENTONS LUXEMBOURG

À QUI S'ADRESSE CETTE CONFÉRENCE ?

- Acteurs du secteur des fonds d'investissement alternatifs
- Gestionnaire d'un fonds de commun de créances
- Gestionnaire de fonds spécialisés
- Conducting Officers
- Comptables
- Experts-comptables
- Promoteurs
- Administrateurs
- Directeurs fiscaux, financiers et juridiques.
- Conseils fiscaux, fiscalistes
- Gestionnaires de fortune
- Directeurs de private banking
- Conseils en gestion de patrimoine
- Responsables de clientèle privée
- Avocats, notaires
- Juristes

QUELS SONT LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ?

- Connaître les bonnes pratiques et les bénéfices de la SCS/SCSp
- Cerner les spécificités des traitements comptables et fiscaux de la SCS/SCSp

QUELLE EST LA MÉTHODE DE TRAVAIL ?

- Un programme défini en étroite collaboration avec les intervenants pour répondre aux attentes des professionnels
- Une approche pratique de la matière, au travers d'exemples tirés des expériences de chacun

INTERACTIVITÉ

- La remise d'un support écrit spécialement élaboré pour la formation
- Si vous avez déjà des questions, envoyez un courriel à abry@efe.fr

8h45 Accueil des participants

9h00 Introduction par le Président de séance

9h05 Dans quel contexte le législateur a-t-il modernisé la SCS et créé la SCSp ?

- Transposition de la directive AIFM : loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds alternatifs
- Quelles sont les grandes différences avec un « limited partnership » anglo-saxon ? Avec la nouvelle société de libre partenariat française ?
- Quel est le bilan chiffré des SCS/SCSp ?
- Quel est le bilan sectoriel des SCS/SCSp ? Un véhicule de choix pour les secteurs du Private Equity & Venture Capital et pour les fonds immobiliers

Mathilde Lattard
Partner
DENTONS LUXEMBOURG

Case study

9h15 Quels sont les avantages juridiques d'une structuration via SCS/SCSp ? Quelles applications pratiques ?

- Pourquoi opter pour la SCS avec une personnalité juridique ou la SCSp sans personnalité juridique ?
- La SCS/SCSp permet-elle la confidentialité pour les investisseurs et les initiateurs du projet ?
- Quelles opportunités offre la liberté contractuelle du contrat social de la SCS/SCSp ?
 - Capitalisation : qu'est-ce que les investor accounts versus units ? Quel régime pour les excused investors ?
 - Gouvernance : dans quel cas désigner un gérant externe ? Quelles sont les modalités de mise en œuvre ? Les investisseurs peuvent-ils s'immiscer dans la gestion des SCS/SCSp ?
 - Distributions : quels sont les mécanismes de distribution possibles ? Comment mettre en place les clauses de clawback ?
 - Sanctions des investisseurs défaillants : peut-on supprimer ou limiter le droit de vote et le droit de recevoir des distributions ? Peut-on exclure un investisseur ?
- Quelles sont les spécificités des SICAR/SIF sous forme de SCS/SCSp ?

Mathilde Lattard
Partner
Jeannette Vaude Perrin
Counsel
DENTONS LUXEMBOURG

10h30 Café-networking

10h45 Quels sont les traitements comptables pour les structures en SCS/SCSp ?

- Quels sont les principes comptables ?

- Quels sont les enjeux de consolidation ?
- Politique d'évaluation : quelles sont les meilleures pratiques ?
- Quel est le traitement comptable de la distribution des dividendes ?
- Que faut-il considérer pour la préparation des états financiers de la société en commandite ?
- Quelles sont les exigences en matière de révision de la SCS/SCSp ?
- Quels sont les effets de la forme juridique de la SCS/SCSp sur le compte de résultat ? Quelles sont les informations obligatoires à divulguer dans les comptes ?

Anja Grenner
Private Equity & Real Estate Leader
SGG S.A.

11h30 Quelle fiscalité pour la SCS et la SCSp ?

- Impôts sur le revenu des collectivités et impôt sur la fortune : quelles sont les conséquences de la transparence fiscale ?
- Impôt commercial communal : pourquoi la transparence et la neutralité ne sont-elles pas toujours garanties ?
- Quelle distinction entre la notion d'« activité commerciale » per se et la « théorie de l'empreinte » ?
- Comment définir la notion d'« activité commerciale » pour les différents véhicules d'investissement ainsi que pour les différents types d'investissements ?
- Quels sont les enjeux et les risques d'établissement pour les associés en cas d'activité commerciale ?
- Quelles conséquences en matière de TVA ?
- Est-ce que BEPS aura des impacts sur l'utilisation d'une SCS ou SCSp ?

Frédéric Feyten

12h15 Quels sont les challenges pratiques d'un point de vue opérationnel ?

- État des lieux de l'utilisation de la structure SCS/SCSp : retour d'expérience sur deux ans de fonctionnement de la structure
- Quels sont les défis pratiques rencontrés ? Quels sont les impacts internes ? Quelles pratiques conseiller ?
- Quelles sont les conséquences de la directive AIFMD sur les rôles et responsabilités des dépositaires ?

Laurianne Delaunay
Senior Relationship Manager
CACEIS BANK LUXEMBOURG

12h45 Séances de questions / réponses

13h00 Clôture de conférence